2199 - Que faire du passé de celui qui n’a commencé à prier régulièrement qu’après la quarantaine ?

question

Question : Comment un négligent peut-il rattraper les prières du passé ? Nous, non-arabes, avons parmi nous des gens qui prient parfois et s'en abstiennent parfois. Et l'on perpétue cette conduite jusqu'à l'âge de trente ans ou un peu moins. Après la trentaine ou la quarantaine, on commence à prier régulièrement. Faut-il rattraper les prières et le jeûne non effectués ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La personne qui se serait comportée de la sorte est coupable d'une impiété majeure selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas à ce sujet. Ceci s'applique à ceux qui n'auraient pas, en plus, nié le caractère obligatoire de la prière. Si , en plus de la négligence, on va jusqu'à nier le caractère obligatoire de la prière, on devient mécréant à l'unanimité des ulémas. Si l'intéressé se repent, accomplit les prières obligatoires et jeûne et perpétue ces pratiques, il redevient musulman. Mais il ne rattrape pas les actes cultuels qu'il avait abandonnés délibérément, compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : L'Islam efface ce qui l'a précédé, et le repentir en fait de même. et comte tenu du fait que, quand les Compagnons combattirent les renégats, sous le règne d'Abou Bakr as-Siddiq (P.A .a), ils ne donnèrent pas aux personnes ayant réintégré l'Islam l'ordre de rattraper jeûne et prières. Pourtant ils étaient les meilleurs connaisseurs de la loi d'Allah après les messagers (bénédiction et salut soient sur eux).